

Exemples de fiches



Le Conservatoire en tant qu'animateur du site des « Coteaux du Montmorélien », se tient à votre disposition pour vous présenter la charte Natura 2000 du site et ses enjeux.

Contact : 05 45 22 80 34



Natura 2000, pour en savoir plus...

<http://www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr>

<http://www.natura2000.fr>

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm

Animateur du site :

Charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre du document d'objectifs : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes
2 bis rue du Jardin des Plantes - 86000 POITIERS / tél : 05 49 50 42 59 / fax : 05 49 50 42 47 / contact@cren-poitou-charentes.org / www.cren-poitou-charentes.org
Chargeée d'études, coordinatrice : Ségolène Tricot - Conception-maquette : Valérie Babin / Impression : Imprimerie Scriptor - 86000 Poitiers

Charte Natura 2000

« Coteaux du Montmorélien »

FR5400420

Un outil d'adhésion
aux objectifs environnementaux du DOCOB

CONTENU

- Contient des engagements de gestion courante et durable des parcelles et valorise des activités en place sur le territoire, respectueuses des habitats et des espèces.

QUI PEUT ADHÉRER ?

- Tout **titulaire de droits réels** ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site.

CONTREPARTIES ET OBLIGATIONS

- L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique **pas** le versement d'une **contrepartie financière**. Cependant, elle ouvre **droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment pour les parcelles forestières).

MODALITÉS

- L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. L'adhérent a **le choix d'engager** tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il **conserve tous les droits** inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.



Crédit des images © P. Crétin



La Charte permet de valoriser les pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces visés.

DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

Ces grands types de milieux ont été définis en fonction des caractéristiques de chaque « Habitats » décrits dans le DOCOB.



← Coteaux calcaires



Milieux humides →

← Prairies



Milieux forestiers →

DES ACTIVITÉS QUI PRENNENT EN COMPTE LE PATRIMOINE NATUREL

Les activités exercées sur le site Natura 2000 et décrites dans le Docob peuvent avoir une influence (favorable ou peu favorable) sur l'état de conservation des différents habitats du site (randonnées *-pédestre ou motorisée-*, promotion du patrimoine naturel et culturel, gestion d'espaces publics, chasse).

Il est donc important de les prendre en compte dans la Charte Natura 2000.

La Charte permet donc de valoriser les pratiques existantes favorables mais aussi de conseiller sur les améliorations à apporter en faveur des habitats et des espèces.

